

PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 04/08/2023

CYT 107

Actualisation du 04/08/2023

Le laboratoire RevImmune n'est plus en mesure de fournir le CYT107 dans le cadre d'autorisations d'accès compassionnel (AAC) pour le traitement des LEMP lymphopéniques. Par conséquent, **les AAC de CYT107 ne sont plus octroyées depuis 31/07/2023**. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le laboratoire RevImmune.

Veuillez noter que des projets d'essais clinique évaluant d'autres stratégies thérapeutiques dans la LEMP sont en cours de préparation, et qu'une RCP nationale LEMP est en cours de constitution. Si besoin pour la prise en charge de votre patient, vous pouvez vous rapprocher du Dr Jacques Gasnault (jacques.gasnault@aphp.fr) et du Pr Guillaume Martin-Blondel (martin-blondel.g@chu-toulouse.fr).

Spécialité(s) pharmaceutique(s) CYT 107 2 mg/ml, solution injectable

Substance active

Interleukine 7

Laboratoire

Revimmune

AMM

Documents de référence dans le cadre de l'AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre
Suivi des patients
Base publique du médicament
Titulaire (s)
Critères d'octroi
Indications
Code(s) CIP
Documents de référence
Lire aussi
Autres informations
Données d'inclusion
Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

CYT 107 2 mg/ml, solution injectable

Fin d'AAC le 31/07/2023